

## RAPPORT AU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion DM2

Séance du 17/10/2025

N° de rapport : 13-11

Réf. applicatif : 7215

### FINANCES ET RESSOURCES

---

## ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

---

L'article L.3312-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit la présentation d'un « rapport sur les orientations budgétaires de l'exercice, (...) qui fait l'objet d'un débat au Conseil Départemental ». Le présent rapport, établi selon les dispositions de l'article D.3312-12 du CGCT, a donc pour objet de présenter les grandes lignes du prochain budget primitif qui sera soumis au vote du Conseil Départemental lors de sa réunion du 12 décembre prochain.

Le débat d'orientation budgétaire constitue une étape importante du cycle budgétaire du Département. Il vise à déterminer les objectifs et les perspectives du prochain budget de la collectivité en adéquation avec les enjeux actuels.

Cette première étape du cycle budgétaire 2026 intervient en amont du vote du Projet de Loi de Finances pour 2026 (PLF 2026) et avant l'achèvement du budget précédent. Par conséquent, elle s'établit sur la base d'éléments partiels.

Les perspectives budgétaires 2026 s'inscrivent dans un contexte marqué, au plan international, par la persistance de tensions géopolitiques qui font peser un risque sur l'inflation et la croissance mondiale et au plan national par une nouvelle phase d'incertitude institutionnelle suite à la démission du gouvernement de François Bayrou. Ces éléments sont susceptibles d'impacter nettement certains postes de dépenses et le panier de recettes des départements, particulièrement sensibles à l'évolution de la conjoncture économique.

Dans cet environnement, le Département souhaite contenir ses dépenses de fonctionnement sur la base du BP 2025 tout en continuant de donner la priorité à la solidarité et aux investissements d'avenir.

# SOMMAIRE

<b>I- LE CONTEXTE DE PREPARATION DU BUDGET PRIMITIF 2026 .....</b>	<b>3</b>
<b>A. Un ralentissement de la croissance mondiale et de l'inflation .....</b>	<b>3</b>
<b>B. Un rééquilibrage des économies européennes et française.....</b>	<b>4</b>
<b>II. LE CADRE D'ELABORATION DU FUTUR BUDGET PRIMITIF 2026 .....</b>	<b>9</b>
<b>A. Situation et prévision des principales recettes de fonctionnement.....</b>	<b>9</b>
<b>B. Situation et prévision des principales dépenses de fonctionnement.....</b>	<b>13</b>
<b>C. L'investissement et son autofinancement .....</b>	<b>16</b>
 Annexe A – Etat du personnel départemental.....	 20
Annexe B – Etat de la dette départementale.....	24

## I- LE CONTEXTE DE PREPARATION DU BUDGET PRIMITIF 2026

### A. Un ralentissement de la croissance mondiale et de l'inflation

En 2025, la croissance mondiale ralentit sous l'effet des incertitudes politiques, des rivalités commerciales et des tensions géopolitiques.

La guerre commerciale initiée par le Président américain au printemps 2025, en imposant d'importants droits de douane à plusieurs pays, a provoqué une fragmentation de l'économie mondiale. La poursuite de la guerre en Ukraine et l'intensification du conflit au Moyen-Orient constituent également des sources de préoccupation majeure.

La croissance pourrait être plus faible qu'anticipé en cas d'aggravation des restrictions commerciales, de persistance des conflits ou de la survenue de phénomènes météorologiques extrêmes.

Selon le Fonds Monétaire International (FMI), la croissance du PIB mondial devrait s'établir en 2025 à 3%, puis se redresser légèrement pour atteindre 3,1% en 2026.

Croissance relevée/ estimée (FMI)	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
<b>Monde</b>	<b>2,6%</b>	<b>-3,1%</b>	<b>5,9%</b>	<b>3,5%</b>	<b>3,3%</b>	<b>3,3%</b>	<b>3,0%</b>	<b>3,1%</b>
Etats-Unis	2,3%	-2,8%	5,9%	2,1%	2,5%	2,8%	1,9%	2,0%
Zone Euro	1,6%	-6,1%	5,4%	3,5%	0,5%	0,9%	1,0%	1,2%
<i>dont Allemagne</i>	<i>1,1%</i>	<i>-3,7%</i>	<i>2,6%</i>	<i>1,8%</i>	<i>-0,2%</i>	<i>-0,2%</i>	<i>0,1%</i>	<i>0,9%</i>
<i>dont France</i>	<i>1,8%</i>	<i>-7,8%</i>	<i>6,8%</i>	<i>2,5%</i>	<i>1,1%</i>	<i>1,1%</i>	<i>0,6%</i>	<i>1,0%</i>
Chine	6,0%	2,2%	8,1%	3,0%	5,2%	5,0%	4,8%	4,2%

Après le pic inflationniste mondial de 2022, causé par les effets de la reprise économique post-pandémie et de la guerre en Ukraine, l'inflation mondiale est désormais en recul. Elle devrait ralentir à 4,3 % en 2025, puis à 3,6 % en 2026.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Taux d'inflation mondial	3,5%	3,6%	4,7%	8,6%	6,7%	5,8%	4,3%	3,6%

L'économie mondiale montre des signes d'amélioration mais son rythme de croissance reste modéré. Cependant, la multiplication des conflits dans le monde et l'agitation liée aux politiques commerciales ont accru l'incertitude qui entoure ces scénarii de base. Compte tenu de ces instabilités, les hypothèses formulées en matière de prévisions économiques sont à manier avec précaution.

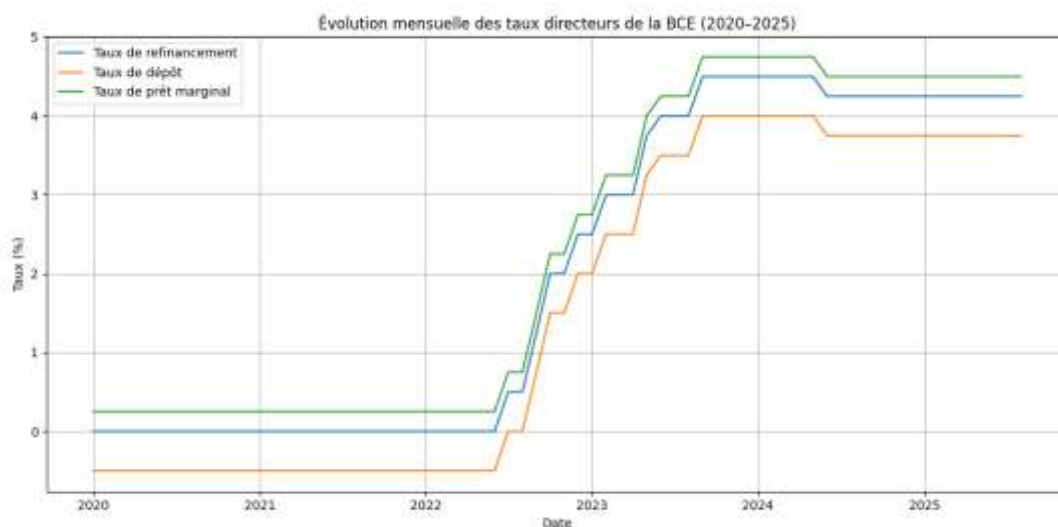
## B. Un rééquilibrage des économies européennes et française

### • Une économie européenne résiliente

Les tensions commerciales et les incertitudes liées à la guerre en Ukraine freinent les perspectives de croissance économique de l'Union Européenne (UE).

Selon la Banque Centrale Européenne (BCE), la zone euro devrait connaître une croissance de 0,9% en 2025, puis 1,1% en 2026. Cette reprise est modérée en raison des chocs inflationnistes, énergétiques et monétaires dont l'UE a fait l'objet depuis 2022.

L'inflation devrait s'établir à 2% en 2025, pour s'abaisser à 1,6% en 2026, avant de revenir à l'objectif de 2% en 2027. L'objectif d'inflation étant presque atteint, la posture de la BCE reste accommodante. Le 5 juin dernier, la BCE a de nouveau abaissé ses taux directeurs. Il s'agit du quatrième assouplissement monétaire en six mois. Ces mesures permettent de stimuler l'investissement et la consommation, en rendant le crédit plus accessible.



Depuis le 27 juillet 2025, les droits de douane appliqués par les Etats-Unis sur la majorité des biens de l'UE sont passés à 15%. Avant cet accord, le Président américain menaçait d'imposer des tarifs douaniers de 30% sur les produits européens. En contrepartie de cet assouplissement, l'UE s'engage d'acheter 750 milliards de dollars de produits énergétiques américains (gaz naturel liquéfié et pétrole).

Par ailleurs, pour renforcer massivement les capacités de défense de l'Union européenne face à un environnement géopolitique de plus en plus instable, la Commission européenne a adopté le plan « ReArm Europe ». L'objectif est de renforcer l'autonomie de l'UE en matière de défense et de sécurité.

Ce plan prévoit la suspension temporaire des règles budgétaires du Pacte de stabilité et de croissance. Les Etats membres pourront ainsi augmenter leurs dépenses de défense sans être sanctionnés pour déficit excessif. Il prévoit également la création d'un nouvel instrument qui permettra aux Etats membres d'avoir accès à une facilité de prêt, garanti par le budget européen, pouvant aller jusqu'à 150 milliards d'euros pour les dépenses militaires.

- **Des prévisions pour la France incertaines**

A la fin de l'année 2024, le déficit s'établit à 5,8% du PIB (le plus élevé de la zone euro) et la dette publique à 113,7% du PIB. Ces chiffres sont en hausse par rapport à 2023.

La France est le troisième pays le plus endetté de la zone euro, derrière la Grèce et l'Italie, ce qui soulève des préoccupations quant à sa gestion budgétaire. Cette situation dégradée des finances publiques a conduit la Commission européenne à ouvrir, le 26 juillet 2024, une procédure pour déficit excessif envers la France.

Dans le cadre du plan budgétaire et structurel à moyen terme (PSMT) pour la période 2025-2029, qui remplace le programme de stabilité (PSTAB) pour la période 2024-2027, le Gouvernement affirme sa volonté de redresser les finances publiques. Son objectif est de revenir, à horizon 2029, à un déficit public inférieur à 3% du PIB.

Cependant, la banque de France prévoit un déficit public à 5,5% du PIB et une dette publique à 115,3% du PIB. Ces projections divergent des chiffres estimés par le PSMT.

	Réalisé 2024	Estimation PSTAB pour 2025	Estimation PSMT pour 2025	Estimation Banque de France pour 2025
<b>Croissance</b>	1,1%	1,4%	1,1%	<b>0,6%</b>
<b>Inflation</b>	2,3%	1,7%	<i>sous 2%</i>	<b>1,0%</b>
<b>Déficit public</b>	5,8%	4,1%	5%	<b>5,4%</b>
<b>Dette publique</b>	113,7%	113,1%	<i>non précisé</i>	<b>115,3%</b>

L'inflation est estimée à 1% en 2025, en net recul par rapport à 2024. Cette baisse est due à la baisse des prix de l'énergie. Elle devrait remonter à 1,4% en 2026. L'inflation sous-jacente (hors énergie et alimentation) reste modérée à 1,9%.

La dette publique a atteint au premier trimestre un nouveau record de 114% du PIB. Pour respecter ses engagements européens, le Gouvernement prévoit d'associer une nouvelle fois les collectivités territoriales au redressement des finances publiques. A ce titre, dans le cadre de la prochaine loi de finances, des efforts supplémentaires de réduction des dépenses pourront être imposés.

Cependant, la démission du gouvernement de François Bayrou, survenue le 8 septembre 2025 après le rejet du vote de confiance à l'Assemblée nationale, accentue les incertitudes budgétaires et économiques de la France. Les précisions susmentionnées sont à manier avec précaution, compte tenu du contexte actuel, susceptible en 2025 de justifier des écarts significatifs par rapport à la trajectoire initiale.

Cette fragmentation parlementaire, amorcée lors des élections législatives de juin 2024, a conduit les investisseurs à revoir à la hausse leur perception du risque de crédit de la France. Dorénavant, ils imposent des taux à peu près identiques à ceux de l'Espagne et de l'Italie pour détenir des titres d'Etat français, en compensation du niveau élevé de risque perçu.

### • **Les hypothèses du projet de loi de finance 2026**

Le renversement du gouvernement Bayrou compromet l'élaboration du projet de loi de finances 2026, générant une forte incertitude financière qui prive les collectivités territoriales de la visibilité nécessaire à la planification de leurs actions.

L'ancien Premier ministre avait présenté, le 15 juillet dernier, un plan d'économies de 44 milliards d'euros. L'objectif était de ramener le déficit public à 4,6% du PIB en 2026 contre 5,4% du PIB prévu en 2025. L'effort demandé aux collectivités territoriales s'élevait à 5,3 milliards d'euros.

Pour réaliser ces économies, plusieurs mesures ont été mises en avant. Ces dernières reposent essentiellement sur l'hypothèse d'une année blanche qui se traduirait par :

- une reconduction des dépenses 2025 de l'Etat (hors défense, dette et contribution à l'UE) ;
- une sous-indexation des aides sociales et des pensions de retraite ;
- un gel des dotations et de concours financiers de l'Etat pour les collectivités (fraction de TVA et DGF).

D'autres pistes ont également été examinées comme une réforme au sein des différents opérateurs publics avec des suppressions ou encore des fusions. Cette rationalisation aurait des répercussions sur le secteur local car ces opérateurs, tels que ANCT, ANRU ou ADEME, sont essentielles dans l'accompagnement des projets locaux.

Le Dilico (dispositif de lissage conjoncturel des recettes) instauré en 2025 pour mettre en réserve une partie des recettes fiscales des collectivités territoriales, aurait été reconduit mais à un niveau plus élevé. Il s'agissait également de faire évoluer les critères du dispositif avec par exemple la mise en place d'un bonus/malus sur les dépenses par habitant. L'objectif était d'effectuer des ajustements pour que les collectivités territoriales qui ont une bonne gestion ne soient pas pénalisées.

Sur la base de ces éléments, le nouveau gouvernement, dirigé par Sébastien Lecornu, devra se prononcer sur les ajustements attendus du PLF 2026.

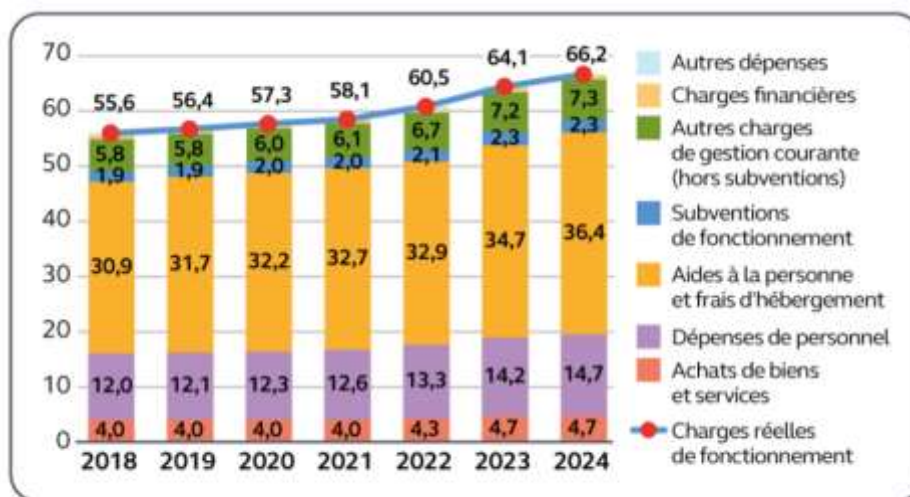
## • La situation des Départements : une dégradation des équilibres financiers

Selon le rapport annuel sur les finances publiques locales 2024 des collectivités territoriales réalisé par la Cour des comptes, la situation financière des départements est marquée par une forte dégradation.

En section de fonctionnement, les départements font face à un effet de ciseaux : leurs dépenses progressent plus vite que leurs recettes, ces dernières étant sensibles à l'évolution de la conjoncture économique.

L'augmentation des dépenses de fonctionnement (+3,5%) s'explique par une hausse des dépenses sociales imposées par l'Etat sans compensation intégrale mais également par la dynamique des dépenses de frais d'hébergement en établissements médico sociaux et en famille d'accueil, des charges relatives à deux allocations de solidarité (APA et PCH) et des charges de personnel.

### Charges réelles de fonctionnement des départements en milliard d'euros



Source : Cour des comptes, d'après des données de la DGFIP

A l'inverse, les recettes de fonctionnement progressent peu en raison de la poursuite de la chute des produits de DMTO en 2024 à hauteur de 13,2%.

La dégradation des niveaux d'épargne des départements observée en 2023 s'est poursuivie en 2024. L'épargne brute ne représente en 2024 plus que 7,6% des produits de fonctionnement, le seuil d'alerte étant de 7%. Le rapport indique que 35 départements se situent sous ce seuil contre 11 en 2023 et 1 seul en 2022.

12 départements présentent une épargne nette négative (entre -7% et -0,2%), autrement dit ils ne disposent pas des ressources suffisantes pour couvrir leurs charges de fonctionnement et le remboursement en capital de la dette. Cet indicateur a été divisé par plus de 3 entre 2022 et 2024. A titre de comparaison, le département qui présente le taux d'épargne nette le plus élevé s'établi à 15,4%.

### Principaux agrégats comptables des départements en milliard d'euros

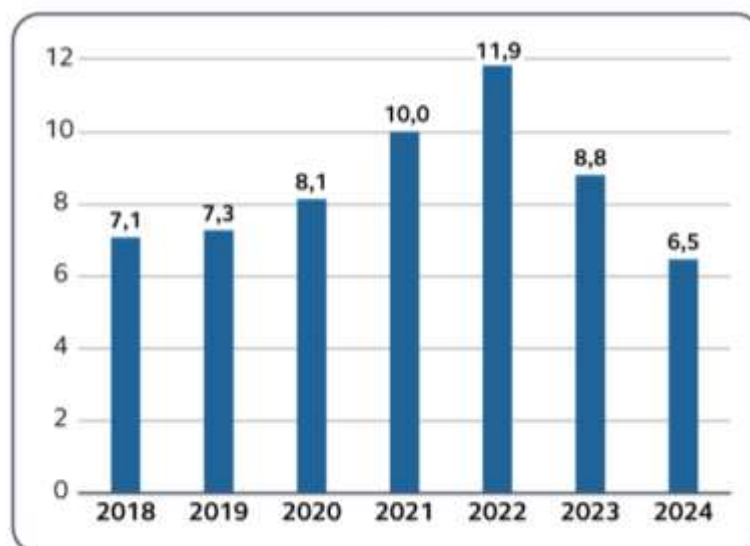
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Évolution 2024-2023	
							En montant	En %
Produits réels de fonctionnement (a)	65,7	65,3	69,7	71,9	71,2	71,7	+ 0,6	+ 0,8 %
Charges réelles de fonctionnement (b)	56,4	57,3	58,1	60,5	64,1	66,2	+ 2,2	+ 3,4 %
Épargne brute (a-b)	9,4	8,0	11,5	11,4	7,1	5,5	- 1,6	- 22,7 %
Épargne nette des remboursements d'emprunts	6,1	4,9	8,3	8,1	3,8	2,3	- 1,5	- 39,2 %
Dépenses réelles d'investissement	10,4	10,5	11,6	12,4	12,8	12,3	- 0,5	- 3,7 %
Encours de la dette	31,7	32,8	32,3	31,5	31,2	33,5	+ 2,2	+ 7,2 %
Solde du compte au Trésor <sup>(01)</sup>	7,3	8,1	10,0	11,9	8,8	6,5	- 2,3	- 26,5 %

Source : Cour des comptes, d'après des données de la DGFIP

L'autofinancement disponible pour couvrir les dépenses d'investissement a également diminué. Il a été divisé par deux entre 2022 et 2024.

Concernant la trésorerie des départements, pour plus de 40% d'entre eux, le solde est inférieur à un mois de dépenses de fonctionnement (contre un quart en 2023).

### Solde du compte au Trésor des départements en milliard d'euros



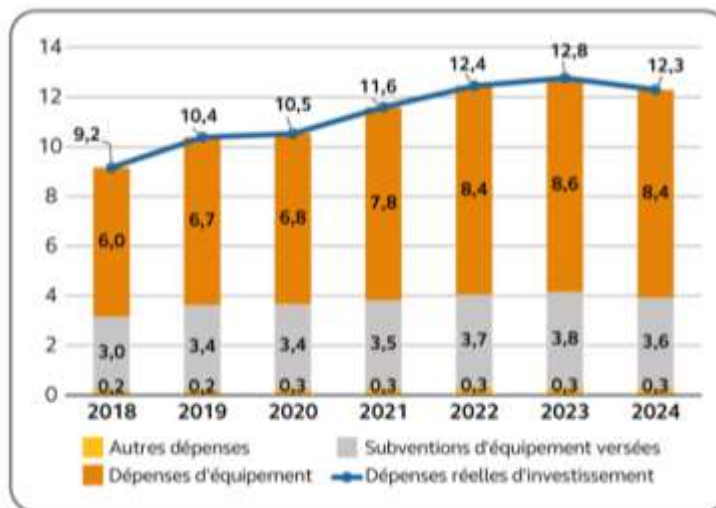
Source : Cour des comptes, d'après des données de la DGFIP

Pour pallier ces difficultés, des départements ont été contraints de prendre des mesures inhabituelles :

- mobiliser leurs résultats excédentaires des années 2021 et 2022 ;
- reprendre partiellement ou en totalité leurs réserves de DMTO ;
- recourir à des lignes de trésorerie ;

- suspendre les subventions de fonctionnement versées au tissu associatif ;
- réduire les subventions d'équipement versées au bloc communal.

### Dépenses réelles d'investissement des départements en milliard d'euros



Source : Cour des comptes, d'après des données de la DGFIP

En 2025, la situation des départements pourrait continuer de se dégrader en raison d'une mise à contribution pour le redressement des comptes publics jugée excessive par les associations d'élus, et du gel de la TVA qui priverait les départements de la dynamique de leur principale ressource.

## II. LE CADRE D'ELABORATION DU FUTUR BUDGET PRIMITIF 2026

L'élaboration du budget 2026 s'inscrit dans un contexte budgétaire contraint. Compte tenu de la faible progression attendue des recettes, l'évolution des dépenses de la collectivité devra également rester contenue.

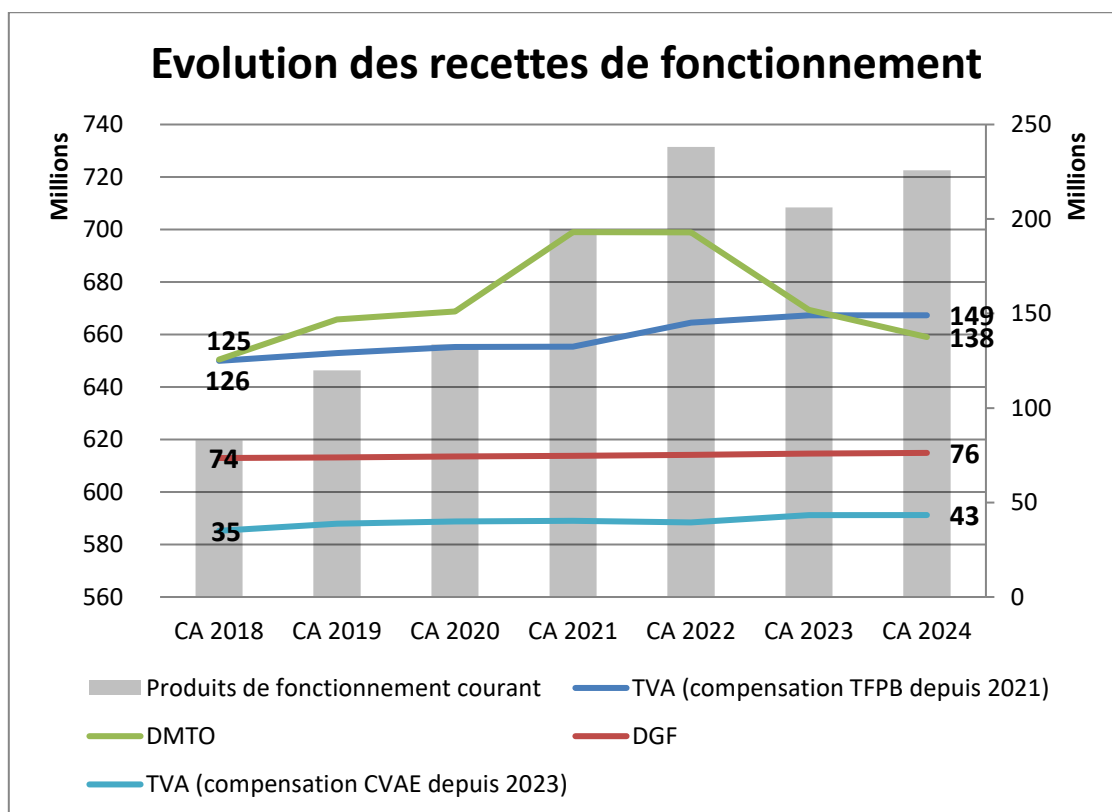
Les efforts nécessaires pour parvenir à équilibrer le budget seront naturellement conditionnés à la volonté de conserver, au profit des Vendéens et des territoires, une action ambitieuse tenant compte, notamment sur le plan des solidarités, de besoins croissants.

### A. Situation et prévision des principales recettes de fonctionnement

La composition des recettes départementales a fortement évolué sous l'effet des diverses réformes fiscales intervenues depuis 2010. En 2023, la suppression de la CVAE a modifié durablement ce panier de recettes puisque la dernière recette fiscale directe des départements est remplacée par une nouvelle fraction du produit national de TVA.

Les principales recettes de la collectivité sont désormais de nature économique, et donc susceptibles de varier significativement en fonction de critères indépendants de l'action et de la volonté du Département.

La structure des recettes départementales est également marquée depuis plusieurs années par une diminution des concours de l'Etat, particulièrement significative entre les années 2014 et 2017. L'impact a été plus modéré pour la Vendée que pour d'autres départements grâce à l'évolution favorable du produit des droits de mutation (DMTO) jusqu'en 2022.



En 2024, les recettes de fonctionnement du Département se sont établies à 745 millions d'euros pour les seuls mouvements réels en légère augmentation de 1,7% par rapport à 2023. Dans le même temps, les dépenses réelles de fonctionnement ont augmenté de 7,08%.

En ce qui concerne le BP 2026, en l'état des informations disponibles et des fortes incertitudes existant sur le plan économique, les recettes de fonctionnement du budget principal du Département devraient augmenter légèrement (dans la limite de 2%) par rapport au BP 2025. Cette dynamique escomptée dépend principalement de l'évolution des recettes DMTO qui restent, à la hausse comme à la baisse, le produit le plus volatile de la collectivité. L'absence de visibilité sur le contenu du PLF 2026, et les contraintes qui seront vraisemblablement imposées aux collectivités dans ce cadre, constituent un autre motif d'incertitude.

- **Un rebond des droits de mutation**

Grâce à l'attractivité du territoire, les droits de mutation ont connu, au cours des dix dernières années, une forte progression. Le niveau atteint par le produit des DMTO a établi de nouveaux records jusqu'en 2022 (193 millions d'euros).

Depuis 2023, nous assistons à une nette dégradation du marché immobilier liée notamment à la hausse importante des taux d'intérêt, venant altérer la demande et baisser les volumes de transaction. Avec cette inflexion sur le volume des transactions immobilières, les collectivités locales ont connu une baisse de l'ordre de 20% du produit des DMTO. Le département de la Vendée n'a pas échappé à cette règle.

Cependant, depuis la fin de l'année 2024, un rebond est constaté. Cette hausse s'explique par une baisse des taux d'intérêt et par le relèvement du taux des DMTO de 0,5%, portant le taux de 4,5% à 5% à compter du 1er mai 2025.

La projection pour 2026 se base sur la trajectoire observée au cours des derniers mois : au 1er septembre 2025, un produit de 89,8 millions d'euros a été perçu contre 74,7 millions d'euros à la même date en 2024, soit une hausse de 20,2%.

Compte tenu de ces chiffres, l'hypothèse privilégiée au BP 2026 est celle d'un scénario dans lequel les DMTO atteindraient en 2026 un produit compris entre 150 et 160 millions d'euros.

- **Le maintien du gel de la fraction de TVA**

La fraction de TVA, transférée en 2021 en compensation de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et en 2023 de la CVAE, est une recette dont l'évolution dépend de l'activité économique et notamment de la consommation des ménages.

En théorie, cette fraction de TVA versée aux départements évolue conformément au produit de la TVA nationale perçu au cours de l'exercice. Ainsi, son produit peut varier significativement, à la hausse ou à la baisse, selon les aléas de la conjoncture économique. Cette recette non maîtrisable est donc susceptible de baisser fortement en période de crise. Mais elle est également dépendante des arbitrages nationaux imposés par l'Etat aux collectivités : quelle que soit la dynamique de TVA constatée au plan national, l'Etat peut en effet imposer un gel du produit reversé aux collectivités locales.

C'est notamment ce qu'avait prévu la loi de finances pour 2025 au titre de la contribution au redressement des finances publiques imposée aux collectivités locales : ce gel avait occasionné, pour le Département de la Vendée, un manque à gagner d'environ 6 millions d'euros (soit un impact 3 fois supérieur à celui du Dilico).

Les premières hypothèses du PLF 2026 prévoyaient de reconduire à nouveau le gel de la TVA. La projection du BP 2026 sera identique à l'exercice 2025, soit 192,3 millions d'euros.

Il est à noter que le gel du produit de TVA, sur deux années consécutives, occasionne pour un Département comme la Vendée une perte sèche de près de 12 millions d'euros. La perte est sans doute encore plus importante si on la rapporte aux anciennes recettes de TF et CVAE que les Départements percevaient avant l'instauration de la fraction de TVA.

- **La Taxe spéciale sur les conventions d'assurances, dernière recette dynamique**

La taxe sur les conventions d'assurance (TSCA), est une taxe prélevée sur les contrats d'assurance. Le produit de la TSCA compense les prises de compétences des Départements en 2005 et les transferts au titre de la réforme de la fiscalité directe locale en 2010.

Cette recette s'est révélée particulièrement dynamique au cours des dernières années. Son produit s'établit au 1er septembre 2025 à 88,7 millions d'euros contre 82,2 millions d'euros à la même période en 2024, soit une hausse de 7,9%. Pour la fin de l'exercice 2025, son produit devrait s'élever à 130 millions d'euros.

Compte tenu de ces chiffres, le scénario retenu pour le BP 2026 est une TSCA atteignant 138 millions d'euros.

- **Le gel des dotations perçues par le Département**

Le Département perçoit plusieurs dotations, versées majoritairement par l'Etat, les principales étant la dotation globale de fonctionnement (DGF), et la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP).

Le Gouvernement ayant annoncé une stabilisation des concours financiers, sauf mesures législatives nouvelles, l'inscription des dotations et participations de l'Etat pour le BP 2026 resterait constante par rapport à celle du BP 2025.

- **Une reconduction des autres recettes**

Les autres recettes de fonctionnement du Département devraient peu évoluer, sauf dispositions contraires en loi de finances :

- le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR), compensant les pertes financières liées à la réforme fiscale de 2010-2011, devrait rester stable, soit 16,8 millions d'euros ;
- le produit de la part départementale de l'accise sur l'électricité devrait être en légère augmentation, une baisse possible de la consommation étant compensée par la hausse significative des tarifs de l'énergie, une inscription de 11 millions d'euros est prévue pour 2026 ;

- le montant de la taxe intérieure sur la consommation de produits énergétiques (TICPE) serait reconduit à un niveau proche de son montant 2025 (27 millions d'euros) ;
- le produit de la taxe d'aménagement (TA), dont les dates d'exigibilité se basent depuis 2022 sur la date d'achèvement des opérations imposables, enregistre de fortes diminutions depuis 2024 en lien notamment avec la réforme mais aussi avec des difficultés informatiques pour l'édition des avis de recouvrements auprès des particuliers. Le produit 2026 est alors envisagé en diminution à 5 millions d'euros contre 7,5 les exercices précédents.

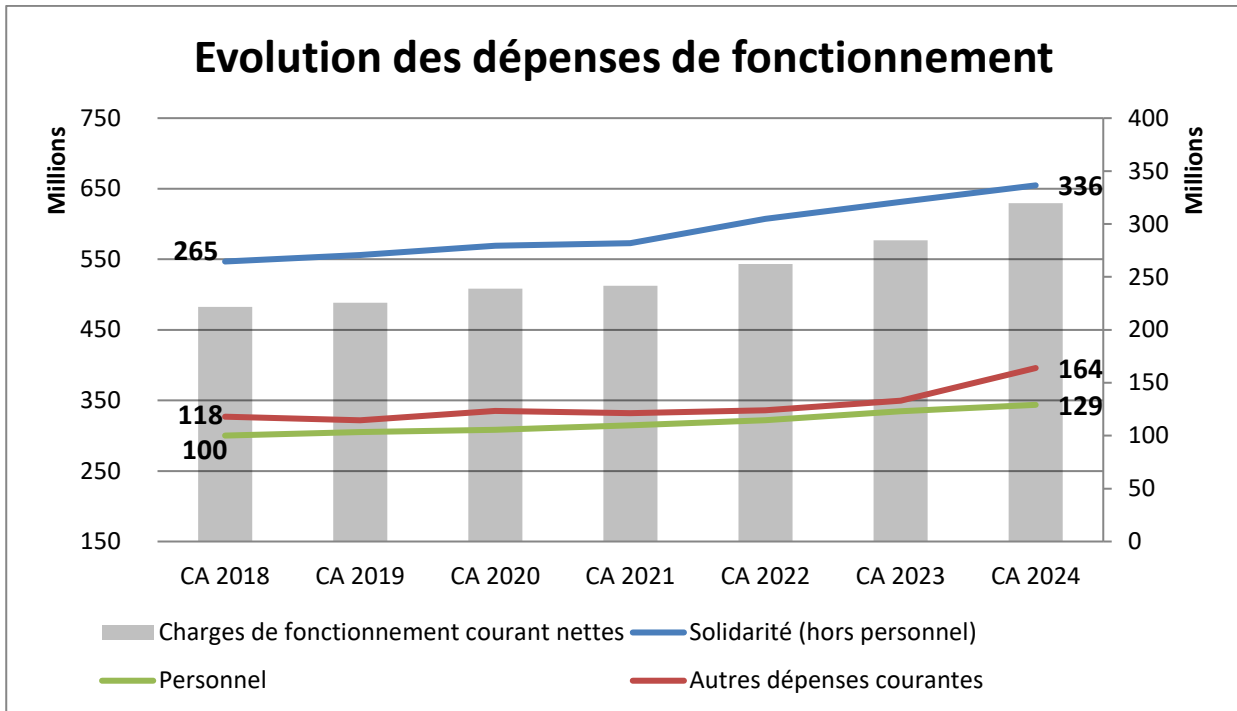
Les recettes inscrites au BP 2026, seront susceptibles d'être significativement revues dès le budget supplémentaire (BS) sur la base des dispositions votées en loi de finances, des notifications reçues des services de l'Etat ou au regard de l'évolution du contexte économique au cours des prochains mois.

## **B. Situation et prévision des principales dépenses de fonctionnement**

Les dépenses de fonctionnement du Département sont constituées de trois grands ensembles : les dépenses de solidarité, les dépenses de personnel, et les autres dépenses courantes (frais de gestion courante, subventions aux associations et aux collectivités locales, dotations aux collèges publics et privés, contribution au SDIS).

L'évolution des dépenses de fonctionnement est restée relativement contenue au cours des dix dernières années, portée majoritairement par le secteur de la solidarité (+3,8% par an depuis 2018) et les dépenses de personnel (+4,1% par an sur la même période).

La crise sanitaire a provoqué une augmentation très significative des dépenses de fonctionnement dont la hausse a atteint, dès 2020, plus de 3,7%. L'impact du Covid-19 a été partiellement amorti en Vendée en raison d'un nombre de bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA) proportionnellement faible au regard de sa population.



Depuis 2021, les dépenses de fonctionnement ont connu un rythme de progression plus soutenu (de l'ordre de 5% par an en moyenne) en raison majoritairement de facteurs externes à la collectivité : transferts de charge, transpositions de mesures nationales affectant notamment la masse salariale et les dépenses sociales, ...

Par rapport au budget primitif 2025, les dépenses de fonctionnement devront être maîtrisées pour l'année 2026 en rompant avec la dynamique évoquée supra et afin de tenir compte du faible dynamisme des recettes de fonctionnement.

- **Des dépenses sociales toujours dynamiques**

Les dépenses sociales occupent une place prépondérante (environ 53,8%) dans le total des charges de fonctionnement du Département. L'augmentation importante des dépenses sur ce secteur durant l'apogée de la crise sanitaire s'est poursuivie depuis, à des rythmes variables selon les secteurs.

Au niveau des allocations individuelles de solidarité (AIS), un montant de 109 millions d'euros a été consacré au 1er septembre 2025 contre 102 millions d'euros un an plus tôt. Cette hausse est due à la croissance de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) et de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) conjuguée à la nouvelle augmentation des dépenses de RSA versées (34,8 millions d'euros en 2025 contre 30,7 millions en 2024 à la même période).

En effet, entre 2024 et 2025, l'APA et la PCH ont respectivement subi une augmentation de 5,4% et de 7,1%. En 2025, l'APA représente au 1er septembre 2025 56,2 millions l'euros. La PCH totalise à la même date 18,2 millions d'euros.

Pour ces allocations, le Département prévoit de consacrer en 2026 un budget à nouveau en hausse par rapport au BP 2025.

Au 1<sup>er</sup> septembre 2025, les frais d'hébergement au titre de l'enfance et de l'autonomie des personnes âgées et handicapées connaissent une hausse : 92,7 millions contre 85,3 millions d'euros à la même période en 2024, soit une augmentation de 8,7%.

Ces frais d'hébergement devraient une nouvelle fois constituer une source importante de progression en 2026 du budget de la solidarité.

- **Des dépenses de personnel en progression**

En 2025, la hausse des dépenses de personnel s'explique notamment par la hausse de la cotisation patronale CNRACL et par la mise en œuvre de la prévoyance pour tous les agents.

Les dépenses de personnel s'établissent en effet à 86,8 millions d'euros au 1<sup>er</sup> septembre 2025 contre 89,2 millions d'euros à la même période en 2024, soit une hausse de 2,8%. À la clôture de l'exercice 2025, le montant réalisé devrait s'établir à 133 millions d'euros.

Conformément au code général des collectivités territoriales, le détail de la structure et de l'évolution de la masse salariale est présenté en annexe A au présent rapport.

Au BP 2026, les charges de personnel seront de nouveau en progression par rapport au précédent budget (+4,5%) en raison notamment de l'effet en année pleine des postes en cours de recrutement, par le glissement vieillesse-technicité (GVT) et par d'autres mesures diverses (dont l'augmentation de 3 points de la cotisation patronale CNRACL pour un coût pour la collectivité de 1,5 millions d'euros). Sur cette base, une inscription de 139 millions d'euros est envisagée pour le BP 2026.

- **Des dépenses courantes à maîtriser**

Le Département maintiendra les contributions et subventions versées à ses différents partenaires (communes et intercommunalités, associations...) et augmentera significativement le contingent versé au service départemental d'incendie et de secours (SDIS) (+7%) dans le cadre de sa nouvelle convention pluriannuelle. Pour rappel, la part de la contribution du Département de la Vendée dans le financement du SDIS figure parmi les plus élevées de France.

- **Une diminution des frais financiers**

Sur les charges financières, en l'absence de recours à l'emprunt par le Département en 2025, les intérêts de la dette vont diminuer mécaniquement entre 2025 et 2026. Ces

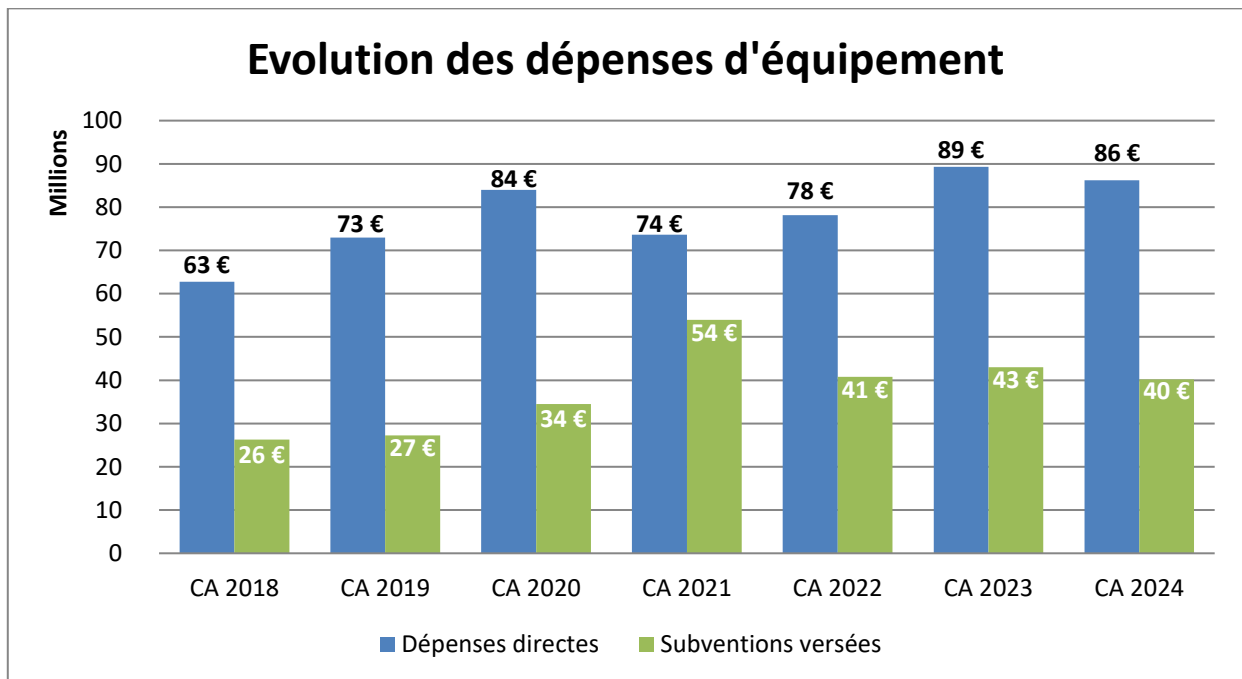
derniers sont estimés à 3,8 millions d'euros pour 2026, alors qu'ils devraient s'établir à 5,1 millions d'euros pour l'exercice 2025.

Ces derniers mois, les taux ont diminué, sous l'impulsion de la BCE qui, en raison de la baisse de l'inflation, a abaissé ses taux d'intérêt directeurs. Au 1er septembre 2025, l'Euribor 3 mois s'établissait ainsi à 2,07% contre 2,71% au 1er janvier dernier. Le Livret A a également fait l'objet d'une baisse, à compter du 1er août 2025, le taux est fixé à 1,7%.

Conformément au code général des collectivités territoriales, le détail de l'encours de dette du Département est présenté en annexe B au présent rapport.

### C. L'investissement et son autofinancement

Depuis 2018 les dépenses d'investissement sont en progression. Les crédits votés au BP en section d'investissement (avant intégration des reports) ont augmenté de 60% depuis 2018 et s'établissent en 2024 à plus de 140 millions d'euros (hors dette et dépenses imprévues).

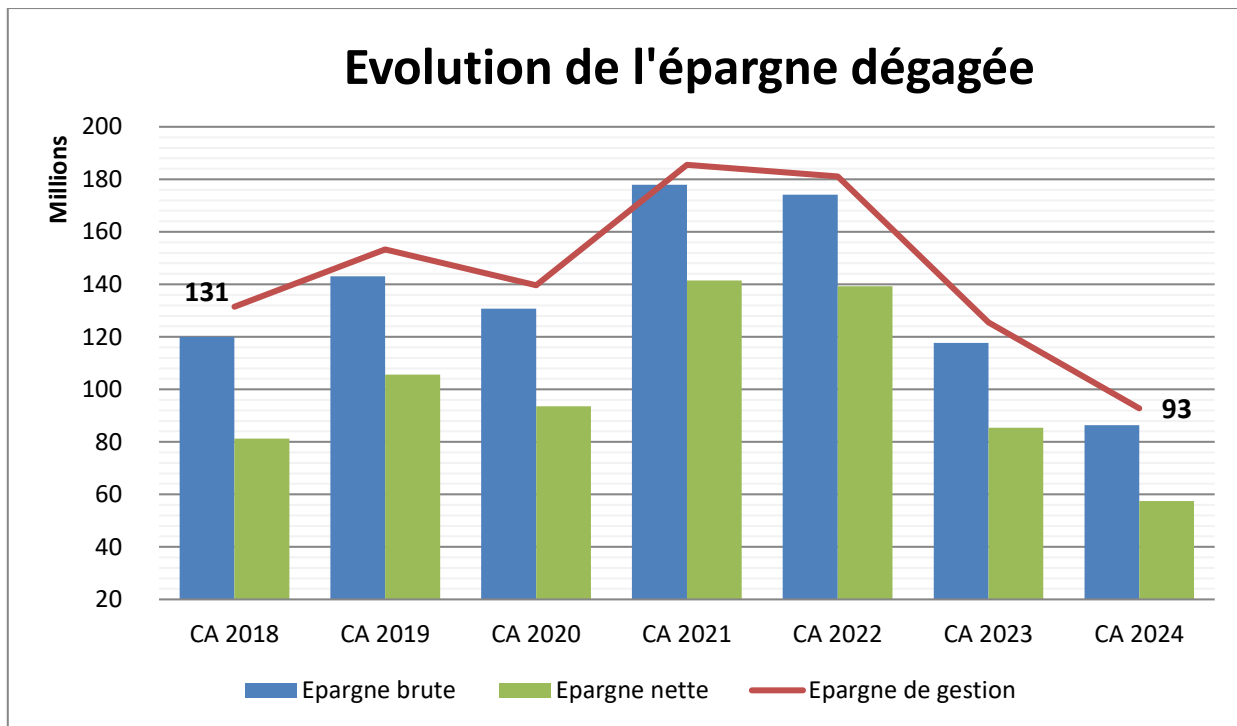


- **Un autofinancement en baisse**

Depuis 2018, la stratégie financière du Département a consisté à maintenir à un niveau élevé sa capacité d'autofinancement, déterminante pour soutenir une politique d'investissement ambitieuse sans recourir de manière excessive à l'emprunt.

Depuis 2022, l'autofinancement net du Département a été divisé par plus de 2 (124M€ en 2022, 57M € en 2024). Au BP 2026, l'autofinancement du Département devrait connaître un nouveau fléchissement par rapport à celui de 2025, avant reprise du résultat de l'exercice antérieur. Cette situation est la résultante d'un effet ciseau provoqué par la

forte hausse des dépenses de fonctionnement (social, politiques volontaristes) et l'absence de maîtrise des recettes impactées par la dégradation du contexte économique.



La maîtrise des dépenses de fonctionnement devra ainsi se poursuivre afin de préserver, au mieux, le niveau d'autofinancement pour permettre au Département de maintenir sa politique ambitieuse en matière d'investissement.

- **Des dépenses d'investissement élevées, à la hauteur des enjeux et des priorités départementales**

En 2026, le Département continuera de hiérarchiser les priorités de l'action publique et à mener des politiques évolutives, fondées sur l'innovation, la cohésion territoriale, et les transitions énergétiques et écologiques.

La politique d'investissement du Département s'inscrira dans la continuité des exercices précédents. En 2025, les dépenses d'investissement devraient s'établir à 130 millions d'euros. Ainsi, le montant total des crédits relatifs aux dépenses d'investissement, se situera au BP 2026 à un niveau équivalent à celui de 2025.

Les dépenses d'équipement directes (c'est-à-dire celles qui viennent directement enrichir le patrimoine de la collectivité et qui améliorent le cadre et la qualité de vie des Vendéennes et des Vendéens) seront reconduites par rapport au BP 2025. Ces dépenses seront notamment dédiées aux désenclavements, aux mobilités, aux collèges et aux bâtiments départementaux.

Les crédits alloués aux subventions d'investissement (soit les dépenses d'équipement indirectes) seront maintenus. Cette reconduction témoigne de la volonté du Département d'accompagner la dynamique de son territoire. En 2026, les communes et

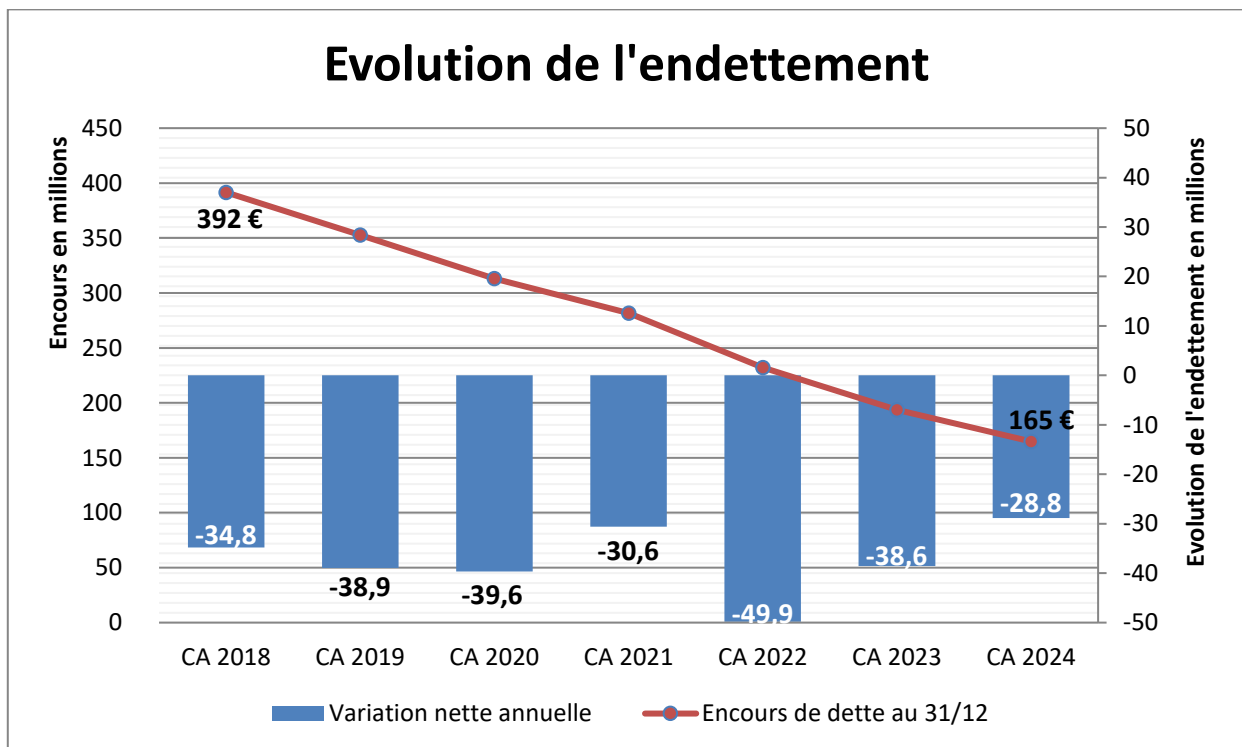
intercommunalités continueront notamment à être soutenues dans le cadre de la politique départementale de soutien aux territoires.

Le remboursement des emprunts en capital constitue la dernière composante significative des dépenses d'investissement. Il s'établira en 2026 à 25 millions d'euros contre 26,6 millions d'euros en 2025.

- **Une réactivation du recours à l'emprunt**

En raison de la baisse progressive de son niveau d'autofinancement, le Département envisage de relancer le recours à l'emprunt afin de soutenir la réalisation des projets de la collectivité. Son faible niveau d'endettement actuel constitue un atout, lui permettant d'aborder sereinement la souscription de nouveaux emprunts.

En 2026, le montant de l'emprunt sera défini en fonction de l'avancement du programme d'investissement.



\*\*\*\*\*

Le contexte d'incertitude, dans lequel le rapport d'orientation budgétaire a été élaboré, contraint le Département à faire preuve de prudence et d'anticipation. Pour autant, le budget primitif (BP) 2026 qui sera proposé à l'approbation du Conseil Départemental, s'inscrit dans la volonté du Département de continuer à mettre en œuvre de manière ambitieuse les priorités qui ont été définies en début de mandat.

Les contours du budget de l'année à venir seront affinés dans les prochaines semaines en vue de la session du vote du budget primitif (BP) qui se déroulera les 11 et 12 décembre 2025.

La dynamique dans laquelle s'inscrit cette ambition que le Département souhaite poursuivre et amplifier, sera probablement confrontée en 2026 à de nouvelles mesures de l'Etat qui impacteront ses recettes et ses dépenses, notamment dans le cadre de la future loi de finances pour 2026.

Telles sont les grandes orientations du prochain budget primitif 2026 qui sera soumis au vote du Conseil Départemental lors de sa réunion des 11 et 12 décembre prochain.

### **PROPOSITION**

En conclusion, je vous invite à délibérer sur les orientations budgétaires 2026.

Le Président,

Alain LEBOEUF

# ANNEXE A – ETAT DU PERSONNEL DEPARTEMENTAL

## I- Evolution des effectifs départementaux

	2022	2023	2024
Agents permanents*	2146	2184	2229
Fonctionnaires	1868	1877	1913
Contractuels	278	307	316
Agents non permanents*	227	226	246
Assistants familiaux*	373	357	355
FDE	192	212	214
Permanents	157	176	189
Non permanents	35	36	25
<b>Ensemble des agents</b>	<b>2938</b>	<b>2979</b>	<b>3044</b>

\*Données Rapport Social Unique au 31/12/N

## II- Temps de travail

Conformément à la délibération du 7 juillet 2023, les régimes de temps de travail en vigueur au Département seront les suivants :

	Nombre de jours de congés annuels	Nombre de jours d'ARTT	Nombre d'heures par semaine
Cycle classique			
Agents départementaux à temps plein	25	23	39 heures
Cycles particuliers			
Agents d'exploitation à temps plein	25	28	40 heures
Agents des collègues	Vacances scolaires moins les jours de permanence	0	42 à 43 heures
Agents d'entretien (hors collègue) Fonctionnaires Contractuels CDI/CDD	25	23	39 heures
Agents d'entretien (hors collègue) Fonctionnaires Contractuels CDI/CDD	25	0	35 heures
Agents d'entretien (hors collègue) Autres contractuels CDD	Au prorata du temps de travail	0	Inférieur à 35 heures

### III- Les dépenses de personnel

Les dépenses de personnel regroupent la masse salariale et les dépenses annexes.

La masse salariale reflète le coût de l'ensemble des postes occupés dans les services départementaux, intégrant la rémunération brute et les cotisations de l'employeur.

#### A - Masse salariale des agents du budget principal

En 2025, le montant voté sur le budget principal pour la rémunération du personnel s'élève à 138,93 millions répartis de la manière suivante :

<b>Rémunération du Personnel</b>	<b>138 937 996</b>
<b>Personnel titulaire</b>	<b>66 687 400</b>
Rémunération principale	50 470 000
SFT	740 000
NBI	515 500
Indemnités	14 961 900
<b>Assistants familiaux</b>	<b>13 920 000</b>
Rémunération principale	12 350 000
Indemnités	1 570 000
<b>Personnel non titulaire</b>	<b>14 324 500</b>
<b>Personnel vacataire</b>	<b>586 500</b>
<b>Apprentis</b>	<b>380 000</b>
<b>Charges patronales</b>	<b>43 039 596</b>

## 1- Rémunération du personnel du Département - hors assistants familiaux

### -Le traitement indiciaire :

Le traitement indiciaire des fonctionnaires représente environ 75% de la rémunération brute des agents du Département.

### - La Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI)

Pour les fonctionnaires, la nouvelle bonification indiciaire constitue un droit pour les agents exerçant des missions particulières strictement énumérées par décret. Elle s'exprime en points d'indice supplémentaires.

### - Le Complément de Traitement Indiciaire (CTI)

Le CTI est un complément de traitement indiciaire obligatoire versé aux agents publics territoriaux exerçant, à titre principal, des fonctions d'accompagnement socio-éducatif ou pour des fonctions déterminées dans les services de PMI ou de l'ASE.

Le montant du CTI est de 49 points d'indice majoré.

### - L'indemnité de Fonction, de Sujétion et d'Expertise (IFSE)

L'IFSE est une prime mensuelle qui s'ajoute aux autres composantes de la rémunération et qui a vocation à valoriser les fonctions exercées.

La rémunération des agents du Département comprend également les éléments suivants (le cas échéant) :

- Le Complément de Rémunération (CR) : son montant annuel s'élève à 844 € versés en deux fois (en juin et en décembre) à chaque agent (présent depuis au moins 1 an) ;
- La prime d'intéressement à la performance collective : son montant annuel est de 450 € pour un agent à temps plein présent sur l'ensemble de la période de référence. Elle est versée en décembre à chaque agent éligible et est conditionnée à l'atteinte d'un objectif (augmentation du taux d'absentéisme du pôle  $\leq$  2 points ou taux d'absentéisme du pôle inférieur à 6%);
- Les heures supplémentaires et les astreintes

### - Les avantages en nature

Les avantages en nature sont attribués pour nécessité absolue de service. L'avantage en nature logement concerne 24 agents et 5 agents bénéficient d'un véhicule de fonction.

### -Les charges patronales :

En 2025, les charges patronales ont été impactées par la hausse des cotisations suivantes:

- + 1 point d'URSAFF pour 500 000 euros

- + 3 points de CNRACL pour 1,5 millions d'euros

## **2- Rémunération des assistants familiaux**

Le budget des assistants familiaux voté pour 2025 se décompose de la façon suivante :

- 12,35 millions pour la rémunération principale ;
- 1,57 millions pour les indemnités ;
- 5,25 millions pour les charges patronales.

## **B - Masse salariale des budgets annexes**

La masse salariale, votée au BP 2025, des agents du Laboratoire de l'Environnement et de l'Alimentation de la Vendée (LEAV) s'élève à 5,9 millions d'euros , celle de Mission Vendée Santé est de 1,09 millions d'euros et celle du Foyer Départemental de l'Enfance (FDE) Gilbert de Guerry atteint 5,59 millions.

## **C - Autres dépenses de personnel**

Au-delà de la masse salariale, d'autres dépenses de personnel interviennent dans le budget du Département, comme les frais liés aux déplacements et au transport de personnel, à la formation, à l'accompagnement des agents, etc.

Ainsi, le budget alloué aux organismes de formation s'élève à 815 618 euros, les dépenses pour les œuvres sociales à 781 170 euros.

Les remboursements de frais représentent une enveloppe de 3,91 millions pour le budget principal dont 1,8 millions pour les assistants familiaux, 65 000 euros pour le LEAV et 8 260 euros pour Mission Vendée Santé.

## **IV- Evolutions ultérieures des dépenses de personnel**

En 2026, les dépenses de personnel seront impactées par :

- l'augmentation de 3 points de la cotisation patronale CNRACL (1,5 millions),
- les effets du glissement vieillissement technicité (GVT) (1,14 millions),
- la majoration des coûts d'assurance,
- les créations de postes prévues en 2026,
- les postes en cours de recrutement,
- des évolutions règlementaires.

## ANNEXE B – ETAT DE LA DETTE DEPARTEMENTALE

### A. La structure de la dette du Département

#### Encours de la dette :

Au 31 décembre 2025, l'encours de dette du Département, tous budgets confondus, s'élève à 139 826 243 €. Elle est constituée de 62 emprunts bancaires répartis auprès de quatorze établissements différents.

Caractéristiques de la dette au :	31 décembre 2025	31 décembre 2026
La dette globale est de :	139 826 243 €	114 608 126 €
Le taux moyen s'élève à :	3,07%	2,82%
La durée de vie résiduelle est de :	22 ans et 1 mois	21 ans et 1 mois
La durée de vie moyenne est de :	10 ans	10 ans et 1 mois

La répartition par prêteurs est exposée dans le tableau ci-dessous :

Récapitulation par établissement prêteur	Dette en capital		Nombre de prêts actifs en 2026	Part en %
	à l'origine	Au 31/12/2025		
ARKEA Banque Entreprises & Institutionnels	19 605 000,00 €	4 582 750,04 €	5	3,28%
Banque Européenne d'Investissement	20 000 000,00 €	14 750 000,00 €	2	10,55%
BNP Paribas	20 000 000,00 €	3 166 666,62 €	2	2,26%
Caisse centrale de Crédit Coopératif	9 000 000,00 €	2 013 157,95 €	2	1,45%
Caisse d'Epargne Bretagne Pays de la Loire	65 320 000,00 €	9 612 445,43 €	6	6,87%
Caisse des Dépôts et Consignations	51 365 000,00 €	38 379 012,63 €	8	27,45%
Le Crédit Mutuel Océan	145 000,00 €	14 500,00 €	1	1,72%
La Banque Postale	116 000,00 €	114 066,67 €	1	0,08%
Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Atlantique Vendée	2 006 000,00 €	1 144 754,05 €	6	0,82%
Crédit Agricole <i>Corporate &amp; Investment Bank</i> (CACIB)	55 600 000,00 €	11 016 666,67 €	5	7,88%
Crédit Foncier de France	5 000 000,00 €	666 666,71 €	1	0,48%
Helaba Landesbank Hessen-Thüringen	10 000 000,00 €	5 500 000,00 €	1	3,93%
SFIL / CAFFIL	136 574 329,41 €	31 365 556,26 €	16	22,43%
Société Générale	75 000 000,00 €	17 500 000,00 €	6	10,80%
<b>Total</b>	<b>469 731 329,41 €</b>	<b>139 826 243,03 €</b>	<b>62</b>	<b>100%</b>

Cette diversité de partenaires bancaires a permis au Département de faire face, en 2011 et 2012, au désengagement de certains acteurs du marché du financement local, ce que n'ont pas toujours pu faire certaines collectivités tributaires d'un nombre plus restreint d'établissements bancaires.

Les tensions géopolitiques actuelles faisant peser un risque sur les marchés financiers, le Département poursuit cette stratégie pour ses prochaines consultations

afin de pouvoir bénéficier alternativement des avantages de chacune des offres de financement, en termes de coût comme de modalités pratiques (amortissements, remboursements anticipés, phase de mobilisation...).

Répartition par nature de taux :

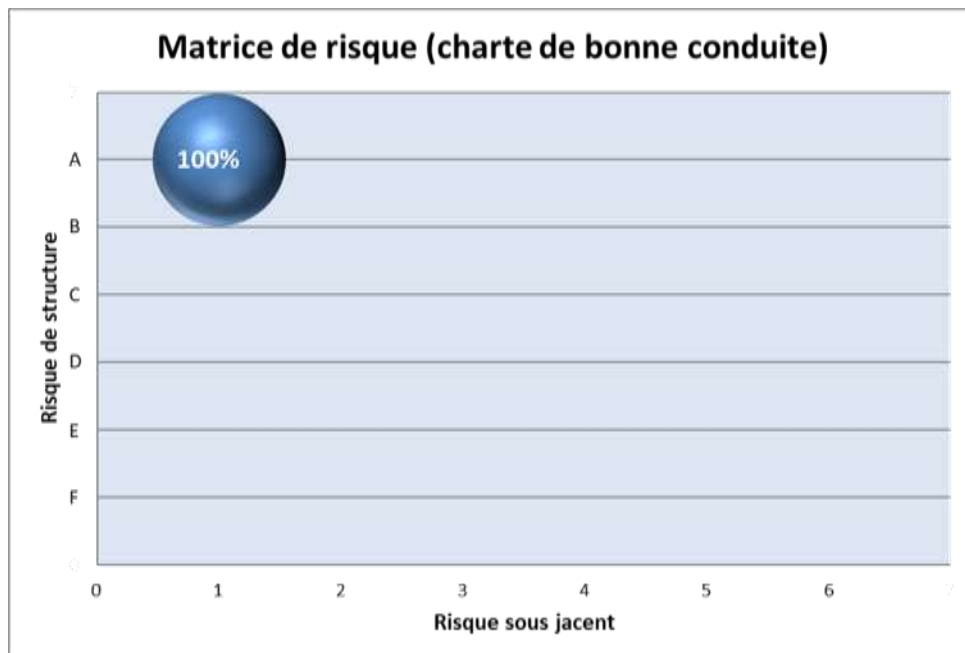
La dette départementale peut être répartie en deux catégories :

- les produits à taux fixe (61,05% contre 62,64% du stock de dette au 31 janvier 2024) ;
- les produits à taux variable ou indexés sur Livret A (38,95% contre 37,36% de l'encours de dette au 31 décembre 2024

Type	Encours	Part	Taux moyen
Fixe	85 359 243 €	61,05%	2,96%
Variable	27 983 334 €	20,01%	3,07%
Livret A	26 483 667 €	18,94%	3,04%
<b>Ensemble des risques</b>	<b>139 826 244 €</b>	<b>100,00%</b>	<b>3,02%</b>

Maitrise des risques :

Selon la charte de bonne conduite (Gissler) tous les emprunts sont classés 1A, ce qui signifie que le profil de risque du Département est parfaitement maîtrisé, ce score présentant le risque le plus faible.



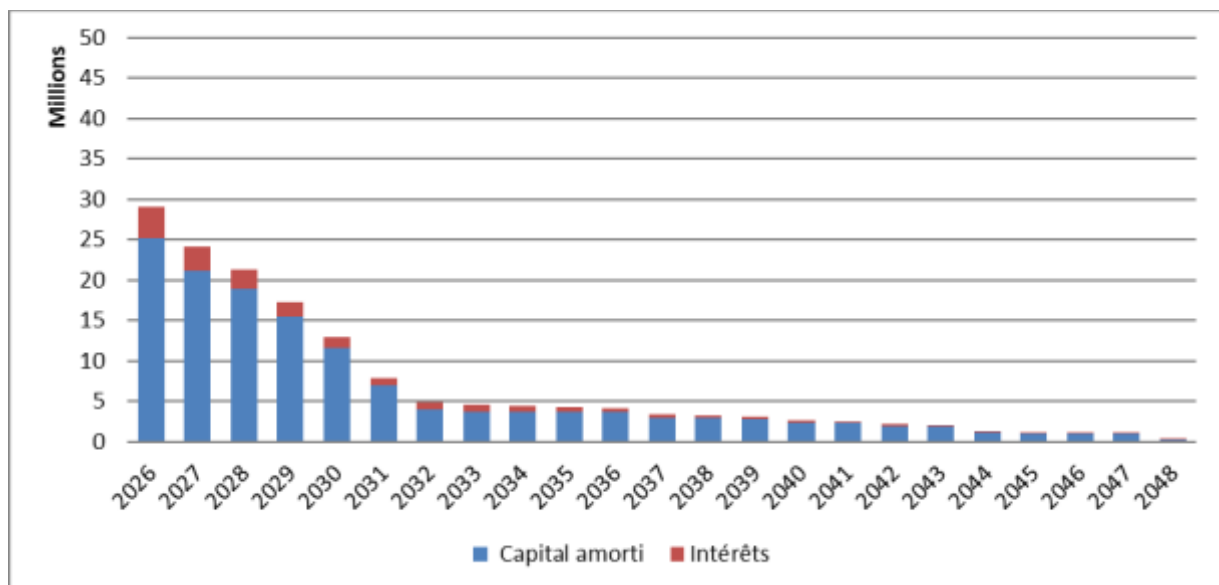
Profil d'extinction :

Au 1<sup>er</sup> janvier 2026, le profil d'extinction de la dette du Département est le suivant :



Ce profil prévoit une diminution progressive du remboursement du capital au cours des exercices à venir ; celui-ci sera impacté, à la hausse, par le volume des futurs emprunts réalisés et, à la baisse, par les opérations de remboursement qui pourront être menées sur les emprunts existants de l'encours.

Le flux de remboursement prévisionnel (capital et intérêts estimés) est le suivant :



Il prévoit une baisse progressive des intérêts estimés à verser. Entre 2026 et 2032, 45 lignes de prêt vont se terminer. Ainsi, entre ces deux périodes, l'annualité du stock de dette sera presque divisée par trois. Comme pour le capital, cette évolution pourrait être impactée par les éventuelles opérations de remboursement anticipé.

## B. Réalisation en matière de dette en 2025

En 2025, compte tenu du niveau des disponibilités, aucun n'emprunt ne sera souscrit par le Département pour le budget principal et pour le budget du Foyer départemental de l'Enfance Gilbert-de-Guerry.

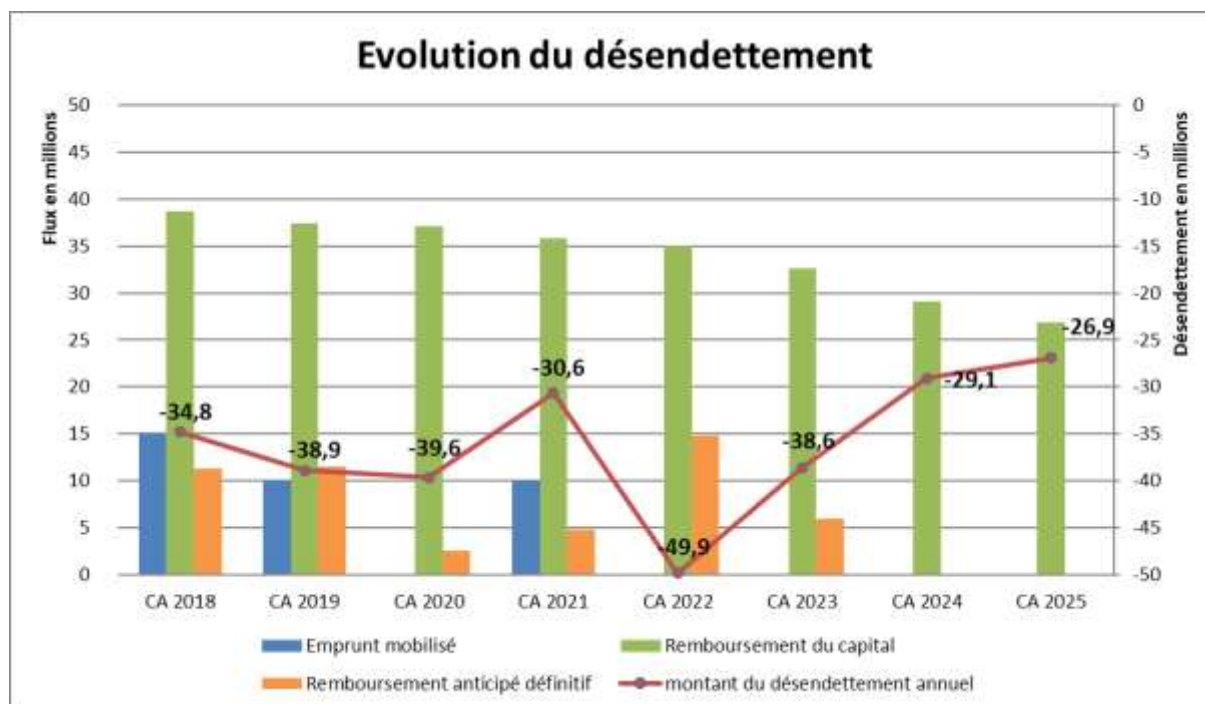
Une consultation bancaire sera lancée à la fin de l'année 2025 en vue de contracter un emprunt d'un montant de 250 000 € au profit du budget annexe du Laboratoire départemental de l'Environnement et de l'Alimentation pour financer l'acquisition d'un chromatographe.

Par ailleurs, compte tenu des disponibilités dégagées par la gestion 2024 et des opportunités offertes par les clauses de certains produits de son encours, le Département a entrepris des démarches pour procéder au remboursement anticipé temporaire (RAT) de cinq emprunts :

Année du prêt	Nature de l'opération	Montant concerné	Economies budgétaires *(estimées)
2007	Remboursement anticipé temporaire	800 000 €	17 081,93 €
2008	Remboursement anticipé temporaire	1 600 000 €	30 795,62 €
2010	Remboursement anticipé temporaire	4 500 000 €	88 448,01 €
2011	Remboursement anticipé temporaire	5 183 850 €	*70 969,35 €
2011	Remboursement anticipé temporaire	66 150 €	*891,02 €
<b>Total pour les opérations 2025</b>		<b>12 150 000 €</b>	<b>*208 185,93 €</b>

Ces opérations ont permis d'économiser le montant des intérêts des prêts concernés. Le gain obtenu en 2025 est estimé à 208 185,93 €. Les RAT constituent pour le Département un outil de gestion de sa dette lui permettant de diminuer le montant des intérêts versés à l'organisme bancaire et donc de réaliser des économies.

### C. Evolution du stock de dette depuis 2018



En 2025, le désendettement du Département s'est poursuivi. Le montant du désendettement réel de l'exercice (hors gestion active) s'élève à -26,9 millions.

Depuis 2015, le Département de la Vendée s'est désendetté de 342,9 millions d'euros au total (soit une baisse de 70,92% de l'encours par rapport à son niveau 2014).

#### **D. Stratégie poursuivie en matière de dette**

Le désendettement poursuivit depuis 2015 par le Département, grâce au dynamisme des droits de mutation, a permis de dégager de nouvelles marges de manœuvre qui permettent aujourd'hui d'absorber de nouveaux recours à l'emprunt pour financer ses projets futurs.

Au regard des objectifs volontaristes qu'il s'est fixé pour les prochaines années, en particulier pour la politique du logement, et la transition énergétique de ses locaux cette politique active de désendettement est un moyen nécessaire pour garantir que le Département conserve à l'avenir les moyens de ses ambitions, notamment dans ce contexte de baisse des recettes de fonctionnement.

## ANNEXE C – ENGAGEMENTS PLURIANNUELS

### A. Dépenses d'investissement sur autorisations de programme (AP)

L'échéancier prévisionnel des crédits de paiement (CP) des AP ouvertes ou à ouvrir au BP 2026 représente un total de 1 268 millions d'euros (hors futurs crédits reportés de la gestion 2025 sur 2026) sur la période 2026 / 2029, à la date de rédaction de ce rapport. Son détail par commissions est le suivant :

Commissions départementales	2026	2027	2028	2029
<b>1<sup>ère</sup> à 3<sup>ème</sup> commissions</b> : Culture, patrimoine – Sport – Civisme, bibliothèques	8,19 M€	5,48 M€	1,28 M€	0,35 M€
<b>4<sup>ème</sup> commission</b> : Routes et mobilités durables	25,41 M€	41,53 M€	28,08 M€	26,03 M€
<b>5<sup>ème</sup> commission</b> : Ports, pêche et politiques maritimes	5,64 M€	31,29 M€	11,77 M€	1,80 M€
<b>6<sup>ème</sup> commission</b> : Collèges, éducation et formations supérieures	41,22 M€	42,25 M€	24,42 M€	3,73 M€
<b>7<sup>ème</sup> commission</b> : Urbanisme, habitat et aménagement du territoire	17,72 M€	14,98 M€	18,19 M€	3,60 M€
<b>8<sup>ème</sup> et 9<sup>ème</sup> commissions</b> : Agriculture, eau – Climat, biodiversité et espaces naturels sensibles (ENS)	5,24 M€	13,82 M€	10,39 M€	6,69 M€
<b>10<sup>ème</sup> à 12<sup>ème</sup> commissions</b> : Handicap, dépendance – Enfance et famille – Insertion sociale et économique	0,00 M€	0,00 M€	0,00 M€	0,00 M€
<b>13<sup>ème</sup> commission</b> : Finances et ressources	18,15 M€	34,41 M€	36,70 M€	32,03 M€
<b>Total pour l'ensemble des commissions</b>	<b>121,57 M€</b>	<b>183,76 M€</b>	<b>130,83 M€</b>	<b>74,23 M€</b>

Parmi ces AP, le projet de budget 2026 prévoit des ouvertures d'AP pour un montant total de 61,4 millions d'euros, à la date de rédaction de ce rapport, avec l'échéancier prévisionnel des crédits suivants :

Commissions départementales	2026	2027	2028	2029
<b>Total pour l'ensemble des commissions</b>	<b>6,1 M€</b>	<b>20,8 M€</b>	<b>22,3 M€</b>	<b>7,9 M€</b>

## **B. Dépenses d'investissement récurrentes hors AP**

De manière récurrente, chaque BP intègre des dépenses d'investissement hors AP (entretien de la voirie et des bâtiments départementaux, acquisition de matériel pour les sites départementaux et les collèges, couverture de l'annuité des emprunts sous-crits par le GIP Vendée Numérique pour le SDTAN 1...).

En 2026, elles devraient s'élever en vote à près de 25 millions d'euros (hors dette), à la date de rédaction de ce rapport, soit un niveau inférieur à celui du précédent BP (32 millions).